

# LE CIRCUIT DU DÉPÔT DES THÈSES À L'UNIVERSITÉ DE NANTES



# C'EST NOUVEAU

- ✧ Ce qui change pour les thèses soutenues après le 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

le **dépôt électronique** devient obligatoire (suite à l' **arrêté** du 25 mai 2016, art. 24 et 25).

- ✧ La thèse sous format papier n'est plus obligatoire et n'est plus demandée à l'UN.

# OÙ DÉPOSER SA THÈSE ?

- ✧ Le doctorant effectue un premier dépôt **électronique** de sa thèse, **9 semaines avant soutenance**, dans la scolarité dont il dépend.
- ✧ Il effectue un second dépôt, **après soutenance**. C'est ce second dépôt qui sera transmis **par les scolarités** à la bibliothèque universitaire, à l'adresse :

[bu-theses@univ-nantes.fr](mailto:bu-theses@univ-nantes.fr)

# POURQUOI UN DEUXIÈME DÉPÔT ?

- ✧ Version validée par le jury
- ✧ Le président du jury doit être cité, la date de soutenance ajoutée
- ✧ Corrections mineures apportées par l'auteur
- ✧ Corrections importantes demandées par le jury

# L'ARCHIVAGE DE LA THÈSE

- ✦ L'archivage au **CINES** (Centre informatique national de l'enseignement supérieur) est une **obligation légale**. Il nécessite le contrôle technique du fichier au format PDF afin de vérifier sa conformité.

L'outil utilisé pour la vérification (et la correction si nécessaire) du fichier :

Facile du CINES (<https://facile.cines.fr/>)

- ✦ En plus du format d'archivage, le référent BU vérifie aussi :
  - que la page de couverture est bien celle de son école doctorale.
  - que les consignes concernant la langue de rédaction sont bien respectées.
  - la présence de mots clefs et du résumé.
  - que le Président du jury est bien identifié sur la page de titre.
  - la présence du formulaire d'enregistrement, de l'avis du jury, du contrat de diffusion (si accord), du certificat de conformité du fichier de thèse après soutenance.

# L'ATTESTATION DE DÉPÔT

- ✧ Lorsque le fichier du second dépôt et les documents administratifs ont été vérifiés, le référent BU transmet par courriel **une attestation de dépôt** au doctorant.
- ✧ Ce document lui permet de retirer une **attestation de diplôme auprès de sa scolarité**.

# LA DIFFUSION DE LA THÈSE

- ✦ La diffusion sur internet n'est pas obligatoire et relève du choix du doctorant.
- ✦ Les thèses avec autorisation de diffusion sont consultables sur [theses.fr](https://theses.fr) et via le catalogue [Sudoc](https://www.sudoc.fr/).
- ✦ Et depuis septembre 2022 sur [TEL/HAL](https://tel.archives-ouvertes.fr/)
- ✦ **L'auteur qui aura autorisé la diffusion de sa thèse sur Internet peut à tout moment en demander le retrait.**

En cas de refus de diffuser, la thèse est signalée mais n'est pas disponible sur internet.

**Cependant, sa diffusion est obligatoire dans l'établissement de soutenance et au sein de l'ensemble de la communauté universitaire, conformément à l'arrêté du 25 mai.**

# CAS PARTICULIERS

## Une thèse sous embargo

L'auteur peut également demander que sa thèse ne soit diffusée sur internet qu'à l'issue d'un certain délai (dit embargo) à compter de la date de soutenance.

Pendant la durée de l'embargo, la thèse reste consultable au sein de la communauté universitaire et de l'établissement de soutenance.

- ✦ **Une thèse confidentielle** est archivée au CINES, signalée dans les catalogues, mais non consultable. La confidentialité et sa durée relèvent de la décision du Président de l'Université.

Au terme de la période de confidentialité, la thèse sera diffusable au sein de la communauté universitaire, et si l'auteur donne son accord, elle pourra aussi être mise en ligne sur Internet.

## ★ Page du site de l'Université dédiée à la soutenance de la thèse



The screenshot shows a website page titled 'Étudier / Se former' with a sub-section 'Soutenir son doctorat'. The page includes a navigation menu on the left with options like 'Découvrir nos formations', 'S'orienter dès le lycée', 'Enrichir son parcours', 'Étudier à l'étranger', 'Incoming students : venir étudier à Nantes', and 'Réussir son année'. The main content area features the heading 'Soutenir son doctorat' and a paragraph: 'L'arrêté du 25 mai 2016, notamment ses articles 17, 18 et 19, fixe les principales dispositions pour la soutenance. Il est complété par les articles 24 et 25 pour le dépôt, le signalement, la diffusion et la conservation des thèses ou des travaux présentés.' Below this, there is a section 'Les rapporteurs' with two bullet points: 'Les rapporteurs, au minimum 2, doivent être habilités à diriger des recherches.' and 'Dans le cas de travaux impliquant des personnes du monde socio-économique qui n'appartiennent pas au monde universitaire, un troisième rapporteur, reconnu pour ses compétences dans le domaine, peut être désigné sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse.' To the right, a dark blue box titled 'L'itinéraire du doctorant :' contains three links: 'Accéder au doctorat', 'Financer son doctorat', and 'Se réinscrire en doctorat'. At the bottom left of the page, there is a small text: 'Élément de soutien nantes.fr/site-de-l-universite-de-nantes/'.

Pour télécharger le contrat de diffusion et le certificat de conformité du fichier de thèse après soutenance

# QUESTIONS DES DOCTORANTS

✦ Pour toutes questions  
**bu-theses@univ-nantes.fr**

## FIN DE NOTRE FORMATION

## MERCI

